

Guide des archives communales de PRESLES

Présentation

Ce guide porte sur les archives communales, c'est à dire l'ensemble des documents produits ou reçus par la communauté d'habitants sous l'Ancien Régime (avant 1790) puis par la commune à partir de 1790. Il détaille les archives principales : parcellaire et péréquaire (ou courcier)¹, délibérations, registres paroissiaux, état civil, recensement de la population, plan cadastral, délibérations du bureau de bienfaisance.

Lieux de conservation

Les documents sont conservés en mairie ou, pour ceux antérieurs à 1945, pour certaines communes, aux Archives départementales sous forme de dépôt.

Communicabilité

Les archives sont communicables selon les délais définis dans le Code du Patrimoine si elles ont été classées et si leur état matériel le permet.

Pour aller plus loin

Consulter le guide « Retrouver le double d'un document communal dans les archives départementales, 1800-1945 » (en ligne sur archives.isere.fr).

Carte d'identité administrative

Arrondissement : Grenoble
Canton (jusqu'en 2014) : Pont-en-Royans
Canton (depuis 2015) : Sud Grésivaudan

Avant la Révolution, la communauté portait le nom de Champeverse.

Historique de la conservation des archives de la commune

Les archives d'Ancien Régime commencent à la fin du XVI^e siècle (déposées) et constituent un ensemble intéressant.

Les archives du XIX^e siècle et début XX^e s., bien qu'encore conséquentes, sont inégalement conservées. Car en 1945, ont été détruits, car malheureusement remis, à leur demande, aux autorités lors de la campagne de récupération des « vieux papiers » les recensements de la population (1836-1906 et 1936), les rôles de taxe et autres documents². Elles sont en mairie.

La disparition majeure à signaler est celle du registre paroissial 1661-1679, petit cahier couvert de parchemin, absent de la mairie depuis quelques décennies. Il ne subsiste que sous forme de photocopies.

¹ Le parcellaire sous l'Ancien Régime servait en quelque sorte de matrice cadastrale : y étaient inscrits les biens immobiliers et fonciers avec le nom de leur propriétaire. Le péréquaire ou courcier servait à enregistrer les mutations survenues. Ces documents étaient établis dans un but fiscal.

² A.D.I., 8624 W

Archives de la commune conservées en mairie

1. Classées : oui

Répertoire par A. Bouilloc, archiviste chargée des communes aux Archives départementales de l'Isère, 2001, 35 p. (consultable aux Archives départementales de l'Isère).

2. Documents principaux :

Registres paroissiaux.	1661-1679 (photocopies), 1679-1792
Délibérations.	dep. 1839
État civil	dep. 1793
Recensement de la population.	1911-1931, 1954-1975
Bureau de bienfaisance : délibérations.	1914-1940
Atlas cadastral.	1822

Archives de la commune déposées aux Archives départementales de l'Isère

1. Classées : oui

Cote : 4 E 267

Répertoire par A. Bouilloc, archiviste, 1990 (consultable sur archives.isere.fr).

Métrage classé : 4,30 mètres linéaires

2. Documents principaux :

Parcellaire.	1634
Péréquaire.	1630
Rôles d'impositions (lacunes).	1539-1789
Comptes consulaires (lacunes).	1580-1788

Sources complémentaires : archives de la commune hors des fonds communaux

1. Aux archives départementales de l'Isère :

4E261	Archives communales déposées de Pont-en-Royans	
4E269	Archives communales déposées de Saint-André-en-Royans.	
1J131	District de Saint-Marcellin : état du mobilier et des ornements des églises de canton dont celui de Pont-en-Royans (lacunes).	prairial an II
27J52/1-3	Répertoires des registres paroissiaux.	1741-1792
415J	Fonds du château de Sassenage : notamment voir les références ci-dessous, en ligne sur le site internet du château	
F8301-5	Actes concernant la forêt des Coulmes et les limites des communautés de Rencurel, Cognin, Presles-Champeverse et Izeron.	1605-1835
A501-13	Assignation à comparaître lancée par les communes d'Izeron, Rencurel, Cognin, Malleval et Saint-Pierre-de-Chérennes contre la famille de Bérenger concernant le droit d'usage dans la forêt des Coulmes.	1838
L1320-1342	Municipalité de canton du Pont-en-Royans ³ (dont les délibérations an IV-an VIII).	an IV-an VIII

³ La municipalité de canton de Pont-en-Royans administra de l'an IV à l'an VIII les communes du Pont-en-Royans, Auberives-[en-Royans], Châtelus, Choranche, Presles, Rencurel, Saint-André-[en-Royans] et Saint-Just-[de-Claix].

2. En mairie de Saint-Romans:

1G1 Délimitation entre le hameau de Monteux (commune de Presles) et Saint-Romans : ordonnance royale. 1820